



Protection civile

District Morges

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS DE L'ORPC DU DISTRICT DE MORGES JEUDI 18.05.2017 A 20H00 A ST-PREX

47 communes sur 62 sont représentées totalisant 89 voix sur 111

9 communes excusées : Bougy-Villars – Cossonay – Etoy – Ferreyres – Gimel –
La Chaux – Mauraz – Montherod – Romanel s/Morges

6 communes absentes : Bremblens – Clarmont – Lully – Pampigny – Saint-Oyens
– Vaux-sur-Morges

Membres du Codir présents : M. Guillemin, Président, M. Aigroz, M. Ambresin, M.
Bapst, M. Burri.

Excusés : Mme Sieber, M. Morandi

Le Président, M. Durand, ouvre la séance à 20h00 en remerciant de leur présence les membres et suppléants. Il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée, ainsi qu'au Président et membres du comité de direction, au Lt col Marc Dumartheray, Commandant de la Protection civile et à Mme Caroline Comte, secrétaire.

1. Contrôle des présences

Tous les délégués ont signé la feuille de présence; le quorum est atteint.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité..

3. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation des membres non assermentés. Il s'agit de :

M. Jean-Pierre Mitard, Buchillon

M. Christian Tissot, Moiry

Mme Cécilia Costa, Saubraz

4. Nomination des scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés par le Président. Il s'agit de :

Mme Francine Dupuis, Féchy,

M. Pierre-Alain Schaub, Mollens



Ch de la Vergognausaz 45
1162 Saint-Prex
T + 41 21 338 03 10

orpc.morges@vd.ch



Protection civile

District Morges

5. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 à Ballens

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention, avec remerciements à son auteur.

6. Communications du Président du Comité de direction

M. Guillemin informe l'assemblée que le projet AGILE se poursuit et que les dernières régions qui doivent s'organiser devront le faire d'ici la fin de l'année.

Plusieurs projets de règlement venant du canton sont également en cours et seront discutés en séance des présidents de Codir.

M. Guillemin confirme qu'il a repris depuis le mois de décembre 2016 la présidence du poste des Présidents de Codir. L'assemblée le félicite et l'applaudit.

7. Préavis N° 1, comptes 2016

Chaque délégué ayant reçu une copie du préavis, lecture ne sera pas faite. La parole est donnée ensuite au Commandant.

7.1 Présentation des comptes

Le Commandant relève qu'une économie de Frs 2.31 par habitant a été réalisée, pour un coût de Frs 18.39 par habitant.

Il commente ensuite le tableau de l'évolution des coûts qui laisse apparaître une différence assez importante entre 2015 et 2016, due aux frais de déménagement.

7.2 Rapport de la Commission de gestion

La parole est donnée au rapporteur, M. Christian Franco qui donne lecture du rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 6 avril 2017.

7.3 Approbation des comptes 2016

L'assemblée n'ayant pas de question, le préavis N° 1 est adopté à l'unanimité.

8. Informations du Commandant

Le Commandant donne quelques informations sur les abris privés. Il rappelle que ces derniers sont toujours obligatoires. Un immeuble de 38 pièces habitables (salon + chambres) correspond à 25 places protégées. Pour les maisons de moins de 38 pièces, le canton peut obliger la construction d'un abri si la commune compte moins de 1000 habitants, le but étant d'atteindre le 100 % de places protégées dans toutes les communes et de tenir compte de l'évolution des communes (quartier de villas mitoyennes, immeubles, etc.).

Il n'y a pas d'obligation de construire pour les communes qui ont un taux de couverture de plus de 100 %, moyennant une demande au canton, ainsi que pour les bâtiments non excavés, rénovés et les moins de 38 pièces habitables.

Le coût de la taxe est de Frs 800.- par place protégée, montant qui est versé sur le Fonds cantonal.





Protection civile

District Morges

Le Commandant rappelle que les communes qui ont encore des fonds de contribution de remplacement dans leur budget ont jusqu'en 2025 pour dissoudre ce fonds. La protection civile se tient à disposition des communes pour l'utilisation de ce fonds qui concerne tout ce qui est au profit de la protection civile (amélioration des abris publics, construction d'abris de protection civile, achat de places dans des abris privés et même paiement de la part de fonctionnement à la protection civile). Pour les abris privés, l'entretien et la responsabilité incombent au propriétaire. La commune est responsable de faire appliquer les directives fédérales et cantonales. Pour le District de Morges, délégation a été donnée à la protection civile. Le Commandant rappelle qu'un courrier a été adressé aux communes pour leur expliquer les nouveautés ainsi que les démarches à suivre.

M. Schaub de la commune de Mollens demande si le taux de couverture des communes est connu à ce jour. Le Commandant répond qu'à ce jour le chiffre est théorique et que les communes seront informées au fur et à mesure de l'avancement des contrôles.

M. Masini de la commune de Lussy-sur Morges fait part d'une publicité qui circule pour transformer les abris de protection civile en coffre-fort. Le Commandant rappelle qu'il faut être prudent et qu'il convient de se renseigner avant d'effectuer toute transformation.

De plus, M. Masini souligne la lourdeur des procédures administratives concernant toute construction dans une commune.

M. Lüthi de la commune de Berolle demande s'il y a une directive pour le temps d'évacuation d'un abri. Le Commandant répond que ce n'est plus le cas.

Activités 2017

Au mois de janvier, la protection civile s'est occupée de l'opération VEJ qui consistait à assurer la sécurité du Président chinois Xi Jinping. La mission de l'ORPC du District de Morges a été d'assurer l'ensemble du ravitaillement des forces de sécurité, ce qui représente 301 déjeuners, 1722 dîners, 1166 soupers et 2512 lunches.

Tableau de services 2017

Travaux en cours :

- Démolition de la scène de la halle communale à Mont-la-Ville
- Réfection du sentier supérieur de la Tine de Conflens
- Formation par la Fondation Lavigny à la prise en charge de personnes handicapées.

Juin :

- Réfection du sentier de la « Truite » à Lully-Tolochenaz
- Démontage d'une halle à Féchy
- Construction d'un couvert pour exposition d'anciennes motopompes à St-Prex.

Juillet :

- En renfort pour l'ORPC District de Nyon pour le Paléo.

Septembre :

- Semi-marathon avec l'ORPC District de Nyon
- Construction d'une passerelle à Colombier
- Réfection d'un chemin communal à Cottens.





Protection civile

District Morges

- 4 -

Suite à de nouvelles directives du canton, le Commandant informe que dorénavant les demandes pour les travaux au profit des communes doivent être faites une année à l'avance. Cette requête doit ensuite être transmise au canton.

9. Election du Président de l'Assemblée régionale

L'actuel Président rappelle que le Président est élu pour une durée d'une année selon un tournus alphabétique.

M. Jean-Michel Lüthi de la commune de Berolle est élu à ce poste. Il prendra ses fonctions au 1^{er} juillet 2017.

10. Election du Vice-président de l'Assemblée régionale

Toujours selon un tournus alphabétique, M. Jean-Daniel Bertholet de la commune de Bière est élu Vice-président.

11. Date de la prochaine Assemblée générale d'automne

Le Président rappelle que l'Assemblée générale d'automne a été fixée au jeudi 21 septembre 2017, à 20h00, dans les locaux à St-Prex. Le Président remercie les personnes présentes d'agender d'ores et déjà cette date.

12. Divers et propositions individuelles

M. Franco de la commune de Denges revient sur les comptes. Il soulève que, dans le budget, le poste contrôle fiduciaire a été supprimé et la Commission de gestion, à l'unanimité, souhaite le maintien de ce poste. Cette décision appartient toutefois au Codir.

A la demande de la Commission de gestion, cette décision est passée en votation. Par 40 voix pour, 6 abstentions et 1 avis contraire, l'assemblée décide de poursuivre les contrôles par une fiduciaire.

Avant de clôturer l'assemblée, le Président tient à remercier le Commandant ainsi que la secrétaire pour leur collaboration et leur disponibilité.

La séance est levée à 20h45 et le Président invite l'assemblée à participer à un apéro dînatoire préparé par les cuisiniers de la protection civile.

Assemblée de l'ORPC
du District de Morges

Le Président :



L. Durand

La Secrétaire :



C. Comte



Ch. de la Vergognausaz 45
1162 Saint-Prex
T + 41 21 338 03 10

orpc morges@vd.ch